

COTISATION 2017

ARCHITECTES, AGREES EN ARCHITECTURE
ET DETENTEURS DE RECEPISSE

Cotisation 2017

700 €

<NOM> <PRENOM>

<AGENCE>

<ADR_1>

<ADR_2>

<ADR_3>

<CODE_POST> <VILLE>

<PAYS>

Référence : <CODE_REGION> / <CODE_ARCHI>

Service cotisation Tél. : 01 56 58 67 03 - Fax : 01 56 58 67 18

Email : cotisation@cnoa.com - De 9h30 à 12h00 et 14h00 à 16h30

Cas général :

- ① libéral :
- ① salarié d'une SICAHR ou d'une personne physique ou morale de droit privé édifiant des constructions pour son propre et exclusif usage :
- ① autres activités liées à l'architecture, à titre individuel ou associé (à l'exclusion des fonctions de maîtrise d'œuvre et commerciale) :
- ① fonctionnaire ou agent public exerçant des missions de maîtrise d'œuvre :

Montant à régler

700 €

Cas particuliers :

- ② associés : (exonération de 350 €)
- ③ fonctionnaire ou agent public **exclusif** n'exerçant pas de mission de maîtrise d'œuvre (exonération de 450 €) :
- ③ salarié **exclusif** d'un architecte, d'une société d'architecture ou d'un organisme d'études au sens de l'article 14 de la loi sur l'architecture (exonération de 450 €) :
- ③ exercice **exclusif** dans un CAUE ou dans le cadre d'une autre activité liée à l'architecture en tant que salarié ou exercice à l'étranger (exonération de 450 €) :
- ④ retraité ou sans activité momentanée (exonération de 550 €)
(sous réserve de la production de justificatifs) :
- ⑤ inscrit pour la première fois au tableau de l'Ordre en 2016 (exonération de 450 €) :
- ⑥ inscrit pour la première fois au tableau de l'Ordre en 2015 (exonération de 350 €) :
- ⑦ Si l'ensemble des revenus 2015, avant abattement, quelle qu'en soit l'origine, est inférieur à 23 000 €, le montant de l'exonération accordée sera signifié par l'Ordre après réception de l'intégralité de l'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015, accompagné du présent bordereau. *La base prise en compte dans le calcul de l'exonération est celle des revenus du cotisant et non celle du foyer fiscal.*

Montant à régler

350 €

Montant à régler

250 €

Montant à régler

150 €

Montant à régler

250 €

Montant à régler

350 €

Votre montant à régler =

<RESTE_DU> €

ATTENTION : un chèque doit être associé à un seul coupon.

RIB du CNOA : CREDITCOOP CONVENTION Code banque : 42559 Code guichet : 00020 numéro de compte : 41000021720 clé RIB : 06

Code BIC : CCOFRPP Code IBAN : FR76 4255 9000 2041 0000 2172 006

Adresse : 147 rue de la Convention – 75015 – Paris – Tél / (0033) 09 80 98 00 01

PAIEMENT PAR CB AU COMPTANT OU EN TROIS FOIS SUR www.architectes.org / Mon compte 
login : <LOGIN> - mot de passe : <PASSWORD> - Rubrique Cotisation

A
RETOURNER

Coupon
+
Règlement
↓
Enveloppe
retour

AVANT LE
<31 mars 2017>

Coupon

<CODE_ARCHI> <NOM> <PRENOM> <ZONE3>

<RESTE_DU> €

Si vous réglez par virement

Précisez votre matricule national
<CODE_ARCHI> et COTISATION
2017 dans le motif de votre virement.
Afin de faciliter les recherches
indiquez-nous :
Date virement :/...../.....
Banque :
Montant : €

CR: <CODE_REGION>

<ZONE6>

Adresse retour :

CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES
Service Cotisation
33 avenue du Maine – BP 154
75755 Paris cedex 15

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT – NE PAS PLIER – NE PAS AGRAFER

<ZONE1><ZONE2><ZONE3><ZONE4><ZONE5>

<DENOMINATION SOCIAL>

<ADR_1>
 <ADR_2>
 <ADR_3>
 <CODE_POST> <VILLE>
 <PAYS>

Référence : <CODE_REGION> / <CODE_SOCIETE>

COTISATION 2017

SOCIETES D'ARCHITECTURE

Cotisation 2017
700 €

Service cotisation Tél. : 01 56 58 67 03 - Fax : 01 56 58 67 18
 Email : cotisation@cnoa.com - De 9h30 à 12h00 et 14h00 à 16h30

Cas général :

- ❶ Sociétés multi associés inscrits :
 - SARL
 - SAS
 - SELARL
 - SCPA
 - SCOP SARL
 - SELAS
 - SA
 - SCOP SA
 - SELAFA
 - COOP SARL
- Montant à régler
700 €

Cas particuliers :

- ❷ Sociétés unipersonnelles :
 - SARL à associé unique
 - EURL
 - SASU
 - SELURL
 - ❷ Sociétés dont un seul associé PM ou PP est inscrit au tableau de l'Ordre :
- Montant à régler
350 €

Vous êtes ici ➤

Votre montant à régler = **<RESTE_DU> €**

ATTENTION : un chèque doit être associé à un seul coupon.

RIB du CNOA : **CREDITCOOP CONVENTION** Code banque : **42559** Code guichet : **00020** numéro de compte : **41000021720** clé RIB : **06**
 Code BIC : **CCOPFRPP** Code IBAN : **FR76 4255 9000 2041 0000 2172 006**
 Adresse : 147 rue de la Convention – 75015 – Paris – Tél / (0033) 09 80 98 00 01

PAIEMENT PAR CB AU COMPTANT OU EN TROIS FOIS SUR www.architectes.org / Mon compte
 login : <LOGIN> - mot de passe : <PASSWORD> - Rubrique Cotisation

A RETOURNER

Coupon + Règlement
 ↓
 Enveloppe retour

AVANT LE <31 mars 2017>

Coupon <CODE_SOCIETE> <DENOMINATION SOCIALE > <ZONE3> **<RESTE_DU> €**

Si vous réglez par virement

Precisez votre matricule national <CODE_SOCIETE> et COTISATION 2017 dans le motif de votre virement. Afin de faciliter les recherches indiquez-nous :

Date virement :/...../.....
 Banque :
 Montant : €

CR: <CODE_REGION>
 <FORME JURIDIQUE>

Adresse retour :

CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES
 Service Cotisation
 33 avenue du Maine – BP 154
 75755 Paris cedex 15

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT – NE PAS PLIER – NE PAS AGRAFER

<ZONE1><ZONE2><ZONE3><ZONE4><ZONE5>